

BUT DU PROGRAMME

Bon départ de la Fondation Canadian Tire du Québec est un programme d'aide financière permettant de venir en aide aux jeunes de 4 à 18 ans vivant une situation financière précaire et qui ne pourraient pas participer à des activités sportives et/ou récréatives sans cette aide.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR L'AIDE FINANCIÈRE

Tous les organismes peuvent déposer une demande de soutien financier au programme Bon départ en identifiant des jeunes désirant participer à des activités sportives et/ou récréatives et qui nécessitent une aide financière. L'objectif est de s'assurer que les besoins financiers de la famille la rendraient admissible à d'autres formes d'aide.

L'organisme responsable de la demande doit s'assurer de l'exactitude et de la véracité des informations ainsi que des montants d'inscription inscrits au formulaire. En outre, les critères suivants s'appliquent :

- Les enfants doivent être âgés de **4 à 18 ans**.
- L'aide financière peut servir à payer les **frais d'inscription ainsi que les coûts d'équipement**.
- Le montant de soutien maximal alloué est de **200 \$ par enfant** (incluant les coûts d'équipements).
- L'aide financière se limite à **une activité par enfant, par période**, soit de janvier à juin et de juillet à décembre. Toutefois, il est possible d'aider financièrement le même enfant pendant plusieurs périodes.
- Les fonds peuvent être accessibles pour plusieurs enfants d'une même famille.
- La totalité des fonds attribués doit profiter directement aux jeunes (aucune somme ne peut être utilisée pour défrayer des frais administratifs ou autres frais).
- Les fonds sont alloués et destinés aux individus et **non aux équipes** (aucune commandite) ;
- **Aucun paiement (chèque) ne sera effectué directement aux familles**. Il n'est pas possible de rembourser les frais d'inscription et les coûts d'équipement déjà payés par la famille.

ACTIVITÉS SPORTIVES OU RÉCRÉATIVES ADMISSIBLES

- L'objectif du programme est d'assurer aux jeunes un mode de vie actif. Par définition, toutes les **activités sportives et/ou récréatives doivent amener les jeunes à bouger**.
- Les activités sportives admissibles doivent être à **caractère récréatif ou d'initiation** (les activités compétitives ou d'élites ne sont pas admissibles).
- Les activités de **terrain de jeux ou de camp de jour sont admissibles** (les camps de vacances et les bases de plein air ne sont pas admissibles).
- L'activité doit être structurée et continue, **d'une durée minimale de 5 semaines** à raison d'une séance par semaine.
- Pour les établissements scolaires, seules les activités intra-murales ou parascolaires sportives ou physiques offertes et gérées par l'école sont éligibles.
- Le ou les **équipements demandés au fond doivent être nécessaires** et permettre à l'enfant de participer à l'activité sportive ou récréative indiquée au formulaire.
- Le ou les équipements demandés devraient normalement être achetés par l'organisme et donnés directement à l'enfant pour qui la demande a été faite.

PRINCIPES ET PRIORITÉS CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE

Ces principes et priorités visent à maximiser annuellement le nombre d'enfants recevant une aide financière dans le cadre du programme :

- Aider uniquement les enfants qui n'auraient pu participer aux activités sans assistance.
- Les fonds doivent être utilisés pour acquitter des frais d'inscription mais peuvent aussi servir à acheter de l'équipement (évaluation selon le cas).
- Choisir des activités peu coûteuses telles que les cours de natation, le soccer, etc. Moins l'activité est coûteuse et plus nous pouvons aider d'enfant.
- S'assurer d'aider autant les filles que les garçons, de toutes les ethnies, en tenant compte des intérêts et des capacités les plus variés.
- Trouver un juste équilibre entre l'aide aux mêmes enfants et l'aide aux nouveaux demandeurs d'une période à l'autre ou d'une année à l'autre.

POUR FAIRE UNE DEMANDE

- L'organisme intéressé à compléter une demande pour l'année 2010 doit **remplir le formulaire d'aide** (en format Excel) à l'ordinateur et le retourner avant le **1^{er} novembre 2010 par courrier électronique** à l'une des trois personnes mentionnées plus bas.
- Les demandes sont traitées par **ordre d'entrée jusqu'à épuisement des fonds disponibles**.
- Afin d'accélérer les demandes, il est important de s'assurer que le formulaire est rempli correctement (nom et prénom de l'enfant, chèque payable à (organisme seulement), activité inscrite à partir du menu déroulant).
- Toujours utiliser le point pour inscrire un montant (ex : 50.42) et **appuyer sur « enter »**. **Ne pas inscrire le montant total**, ce dernier s'inscrira automatiquement.
- Suite au dépôt d'une demande de soutien financier au programme Bon départ, il faudra compter entre **3 et 4 semaines avant de recevoir le chèque**.

CONFIDENTIALITÉ

L'un des objectifs du programme Bon départ est d'assurer la confidentialité des enfants aidés. Ainsi, nous souhaitons qu'un nombre minimal de personnes sachent qu'un jeune reçoit l'aide financière et que les personnes informées de la situation gardent cette information confidentielle.

POUR INFORMATION OU POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE

Ville de Bécancour

Émilie Hogue

Coordonatrice aux loisirs

Ville de Bécancour

ehogue@ville.becancour.qc.ca

819-294-6500 poste 512



Ville de Nicolet

Luc Labrecque

Directeur

Service des loisirs de Nicolet

service.loisir@sogetel.net

819-293-6158



Toutes autres municipalités

Caroline Breault

Kinésiologue

CSSS Bécancour-Nicolet-Yamaska

Caroline_Breault@ssss.gouv.qc.ca

819-298-2144 poste 519

Centre de santé et de services sociaux
de Bécancour-Nicolet-Yamaska

